



CAMPUS
DES MÉTIERS
ET DES
QUALIFICATIONS
Santé, social et bien-être
Guyane

Réforme des études de santé

Ce qui change à partir de la rentrée 2027 (PASS/LAS)

Fiche repère pour les lycéens — d'après Service-Public.fr, publié le 29 avril 2026

Avant : PASS et LAS

Deux parcours différents, difficiles à comprendre
pour les familles

À partir de 2027 : une voie unique

Même 1ère année pour tous les étudiants,
harmonisée au niveau national

La 1ère année est organisée en 3 blocs d'enseignement

Bloc santé

24-30 ECTS
Tronc commun aux 5 filières
MMOPK

Bloc disciplinaire

24-30 ECTS
Une licence associée : bio,
droit, soins infirmiers...

Bloc transversal

6-12 ECTS
Éthique, communication,
sciences humaines

Les nouvelles règles de sélection pour accéder aux filières MMOPK

2 candidatures possibles

En fin de 1ère année
ou en fin de 2ème année de licence

Seuils à valider

≥ 10/20 dans le bloc santé
et dans le bloc disciplinaire
Classement sur tout le parcours, pas sur un
examen final

Accès aux 5 filières de santé (MMOPK)

Médecine · maïeutique · odontologie · pharmacie · kinésithérapie
Redoublement autorisé une fois · passerelles élargies après une licence complète

Les étudiants qui commencent leurs études de santé en septembre 2026 basculeront
vers ce nouveau programme dès la rentrée suivante.